



COMMISSION ARBITRES

MARDI 11 AVRIL 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°601

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic

Excusés : LALO Aboubakar THEVENIN Cyril, VAGNEUX Luc

A TOUS LES ARBITRES

Un document vous a été adressé dans votre boîte mail. Veuillez en prendre connaissance.

RAPPEL : INFORMATIONS AUX JEUNES ARBITRES ET A LEUR CLUB

Vu le nombre important de jeunes arbitres sans moyens de locomotion personnels, il est rappelé que ceux-ci doivent être pris en charge par leurs parents ou par leurs dirigeants de club pour pouvoir être transportés aux matches. A noter que tous les arbitres ne peuvent être tous désignés dans l'agglomération grenobloise.

RAPPELS AUX ARBITRES D1 et D2

Les arbitres D1 et D2 qui n'ont pas effectué de tutorat sont avisés de faire 2 observations dans la Catégorie Jeunes . Celles-ci seront prises en compte dans votre classement en fin de saison. Vous êtes tenus de vous rapprocher rapidement du responsable des désignations DETHOOR Sylvain (06 61 72 39 97)

INFORMATIONS :

Toutes communications et desideratas avec les désignateurs ou membres de la commission doivent obligatoirement faire l'objet d'un mail adressé à la CDA : arbitres@isere.fff.fr

Les délégués de chaque club doivent être obligatoirement saisis avant le match sur la FMI.

RAPPEL : REÇUS D'INDEMNITES D'ARBITRAGE

A PARTIR DU 15 JANVIER 2023.

Seuls les reçus « officiels » et remplis correctement doivent être utilisés et présentés aux clubs pour le paiement de l'arbitre avec le kilométrage indiqué sur votre désignation. Cette distance est calculée suivant les indications du guide MICHELIN (par la voie la plus rapide).

Les reçus officiels sont téléchargeables sur notre site : rubrique **ARBITRAGE**, puis **DOCS ARBITRES**, puis **INDEMNITES** et **FRAIS**, puis «**REÇU FRAIS ARBITRE**».

Si non présentation d'un reçu officiel, le club pourra refuser de régler l'arbitre sur place et le paiement se fera en différé sur le compte du club à la réception du reçu en bonne et due forme envoyé au district.

TUTORATS

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation pour toute correspondance)

Recapitulatif Tutorats reçus

- JALLAMION Olivier sur MONTANA Dylan.

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – Assistants	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,• U19F National AA	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com

AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal, U20 district .	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr
---------------------------	--	----------------	--

COURRIERS CLUBS

Dossier en cours : Audition entre M. BONNIOT Christophe (éducateur ST Georges de Commiers) et M. BEN EL HADJ SALEM Zyed (arbitre)

Cette Audition reportée à deux reprises pour raisons professionnelles concernant les personnes convoquées.

A ce jour l'éducateur de ST GEORGES de Commiers n'étant pas disponible pour raison professionnelle.

De ce fait la CDA classe le dossier.

DEMANDE D'ARBITRES

D2 (A) du 22 Avril : en D2 , vous avez systématiquement un arbitre, nous ne pouvons pas donner satisfaction à votre demande de 3 arbitres.

COURRIERS ARBITRES

SONZOGNI THIBAUT : Nous faisant par de sa 3ème observation par le même observateur. Le Président demandera des explications au responsable , ce n'est ni logique, ni normal.

ARSLANTAS DENIZ : Absence à votre rencontre du 10/04/2023 (D5) BIZONNES / FORMAFOOT pour raisons familiales , nous informant que vous avez essayé de contacter votre désignateur pour le prévenir sans succès.

DOS SANTOS Florian : Rapport d'observation sur M. MAHMOUD BEN SALEM Merci.

MAREY Arnaud : Reçu un paiement par chèque invalide sur la rencontre du 18/03/2023 U17 D3 Voreppe /Sassenage : Transmis au responsable pour régularisation.

ABDELSALAM Hassane : En accord avec la commission de discipline votre amende sera supprimée du fait de votre statut d'Arbitre Stagiaire.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.